



D2SP

Réf : PROG FOR D2SP -12-2024 -V.04 MAL
Rome : K2502

Dirigeant(e) d'une Société de Sécurité Privée (NIVEAU 5 - RNCP 39630)

Objectif :

Les dirigeants des entreprises exerçant des activités dans le secteur de la sécurité privée doivent disposer d'une aptitude professionnelle conforme, reconnue par le Code de la Sécurité Intérieure et délivrée par le CNAPS. L'ensemble de ses missions sont déterminées et listées dans l'arrêté du 27 juin 2017 (modifié) portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

Ses missions sont :

- Bloc 1 : Présentation du secteur de la sécurité privée (36 heures)
- Bloc 2 : Création d'entreprise (30 heures)
- Bloc 3 : Environnement juridique, droit pénal et procédure pénale (56 heures)
- Bloc 4 : Règlementation du travail dans la sécurité (40 heures)
- Bloc 5 : L'évaluation des risques, le document unique de sécurité, le plan de prévention (4 heures)
- Bloc 6 : La gestion commerciale (49 heures)
- Bloc 7 : Management de l'entreprise, mise en place et suivi de la prestation (21 heures)
- Bloc 8 : Incendie (8 heures)

Prérequis :

Le candidat devra :

- justifier de la détention d'un titre ou diplôme de niveau 4 minimum
- disposer d'une expérience de 3 ans dans le domaine de la sécurité privée

Conformément aux dispositions de la Section 2 : « Agrément des exploitants individuels et des dirigeants et gérants de personnes morales » du CSI et conformément à l'article L612-7 du CSI, l'agrément dirigeant repose sur une condition de nationalité et ne peut être délivré qu'aux personnes de nationalité française, aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux ressortissants d'un État ayant conclu une convention bilatérale avec la France (liste fixée par le législateur).

Public concerné :

Demandeur d'emploi, gérant ou dirigeant ou actionnaire de société de sécurité privée, ou responsable d'un service interne de sécurité privée en sous-traitance ou interne à la société de sécurité privée.

Durée de la Formation

244 heures + 7 heures d'examen

Lieu de la Formation :

- Les locaux du centre de formations FCAG

Examen :

- Examen certifiant selon les dispositions de l'arrêté du 27 juin 2017 et aux exigences des compétences évaluées au 4° de l'article 3, au titre des articles R. 612-26 et R. 612-33 du code de la sécurité intérieure.

Modalité Examen :

- Epreuve écrite QCM

Document délivré :

- Attestation de fin de formation
- Diplôme D2SP pour donner suite à la validation des épreuves par le jury d'examen.

Atouts de FCAG :

- Les formateurs sont Qualifiés et reconnus par le RNCP et le CNAPS

Nombre de stagiaires :

- 12 Stagiaires par session maximum

Développement Pratique :

- 124 Heures de Face à Face Pédagogique
- 120 Heures en E-learning

TAUX DE REUSSITE : 84 %

TAUX DE SATISFACTION : 97 %

Délais d'accès :

- Dès la validation de votre dossier, et de la prise en charge financière ; la formation débutera dans un délai maximum de 1 mois.

Formation Conseil Antilles Guyane- FCAG

42 rue Garnier Pages - 1^{er} étage -97200 Fort de France

☎ 0696 61 81 61 / 📠 0696 41 49 12 / 📞 0596 42 99 40 📧 / contact@fcag.fr / 🌐

Programme de la formation :

CHAPITRE 1

Présentation du secteur de la sécurité privée

- La sécurité privée
- La formation professionnelle
- Accueil et contrôle d'accès
- Prise en compte d'un PCS
- Consignes et gestion des risques
- La ronde de sécurité
- Protection des sites et système de détection
- Gestions des clefs et compte-rendu

CHAPITRE 3

Création d'entreprise

- Création d'entreprise
- Reprise d'une structure

CHAPITRE 4

Environnement juridique, droit pénal et procédure pénal

- Informations sur le cadre légal de la profession
- Le code de la sécurité intérieure et le code de déontologie
- La notion d'infraction
- Les faits justificatifs
- Les conditions légales de rétention
- Les actes pénalement répréhensibles
- Les différentes juridictions
- Les autorités étatiques
- Les forces de sécurité publiques de l'état
- Notions sur les armes

CHAPITRE 5

Réglementation du travail dans la sécurité

- La réglementation du travail
- Les organisations syndicales et le droit collectif
- Le règlement intérieur
- Recrutement
- Les règles d'embauche
- Le contrat de travail
- Le temps de travail
- Le licenciement
- Le travail illégal
- La main d'œuvre étrangère
- Les règles de représentation du personnel
- Hygiène et sécurité du travail

CHAPITRE 6

L'évaluation des risques – Le document unique de sécurité – Le plan de prévention

- L'évaluation des risques
- Le document unique de sécurité
- Le plan de prévention
- Les conventions collectives
- Les obligations d'affichage
- Le compte personnel d'activité

CHAPITRE 7

La gestion commerciale

- La domiciliation
- Le cadre commercial
- Notions de comptabilité
- Les appels d'offres

CHAPITRE 8

Management de l'entreprise, mise en place et suivi de la prestation

- Obtenir une autorisation d'exercer des activités privées de sécurité ou de recherches privées
- La carte professionnelle
- Le contrat de prestation
- La mise en place de prestation
- Le suivi de prestation
- La procédure de sauvegarde
- La procédure de redressement judiciaire
- La communication de crise

CHAPITRE 9

INCENDIE

- Classification des établissements et Commissions de sécurité
- Le service de sécurité incendie
- L'arrêté du 2 mai 2005 relatif au SSIAP

Tarif :

Nous contacter par téléphone ou par mail.

Contact :

0696 61 81 61

0596 42 99 40

contact@fcag.fr

<https://fcag.fr>

Ou scanner le QR-CODE à la première page en haut à gauche